



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)**

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 25 janvier 2023 à 20h30

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme / Cimetière / Aménagement du cimetière et ses abords / Validation maîtrise d'œuvre
2. Département / Convention CAU35 (Conseil en Architecture et Urbanisme) / Délibération
3. Voirie / Cadastre / Numérotation / Délibération
4. Urbanisme / convention avec le CFA (Centre de Formation des Apprentis) pour la conduite d'un projet de gestion de valorisation et de préservation de la nature / Diagnostic et inventaire du maillage bocager
5. Personnel communal / Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel / Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine / Délibération
6. Personnel communal / Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) / Délibération
7. Rennes Métropole / Assainissement collectif et non collectif / Rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement (RPQS) / Communication
8. Délégation du Maire
9. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 25 janvier 2023
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.